

## Brèves de Conseil (Seconde partie)

(Conseil municipal du 26 juin 2018)

Impossible de rendre compte de façon lisible d'un conseil qui a duré plus de 5 heures. Dans un premier article, l'ambiance de ce conseil, ainsi que les questions traitant de l'aménagement futur de l'espace de la commune (PLUM, Bords de Loire) ont été traités. Dans ce qui suit, sont évoquées les questions plus directement lucéennes : Compte Administratif, prestations pour la jeunesse, gestion du personnel...

### Le compte administratif 2017 :

Henri Samoyeau : « Ce compte administratif est l'occasion de faire un bilan des 4 premières années de la gestion municipale. Pour cela, nous comparons la situation financière actuelle avec celle de 2013 (dernière année de gestion de l'ancienne municipalité).

#### CA 2017

Fonctionnement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2017	Différence 2013-2017
<b>Recettes (en M€)</b>	<b>14,3</b>	<b>15,2</b>	<b>16,5</b>	<b>+ 2,2</b>
Dont Impôts&taxes	8,7	9,02	9,94	+ 1,24
Dont dotation de NantesMétropole	1,57	1,57	1,79	+ 0,22
<b>Dépenses (en M€)</b>	<b>12,1</b>	<b>12,56</b>	<b>13,2</b>	<b>+ 1,1</b>
Dont personnel	7,7	8,1	8,56	+ 0,86
Dont dépense Services	2,2	2,2	2,32	+ 0,12
<b>Epargne brute (en M €)</b>	<b>2,2</b>	<b>2,66</b>	<b>3,3</b>	<b>+ 1,1</b>

#### Quelques constats :

- Ce ne sont pas les économies de fonctionnement qui ont permis de dégager de l'épargne brute, puisque les dépenses de fonctionnement ont continué de progresser. C'est la forte progression des impôts et taxes (dûs à l'augmentation de la population) qui a permis cette progression de l'épargne brute ;
- Les dotations de Nantes Métropole continuent de progresser : elles dépassent maintenant les dotations de l'Etat et deviennent la seconde source des recettes communales ;
- Frais de personnel : Malgré la sous-traitance du multi accueil et du ménage dans les locaux municipaux, elle a fortement progressé en 4 ans et représente la majeure partie de l'augmentation des frais de fonctionnement.

Au total, on constate que les marges financières de la commune sont importantes. la capacité de désendettement est de moins de 4 ans.

Nous pensons qu'il serait judicieux d'être attentifs à l'entretien du patrimoine communal. Nous sommes un peu inquiets, par exemple, sur l'état du Château. Nous avons trop le souvenir des mauvaises surprises que nous avons eues avec la salle le Bonniec et l'église en arrivant aux affaires municipales.

Cela a entraîné, à l'époque, près de 2 millions de réparations non prévues.... »

### Les dispositifs jeunesse :

Véronique Cadieu :

- La labellisation du Point Information Jeunesse « répond à un manque évident sur la commune en direction des jeunes de 15 à 30 ans. ». C'est la suite d'une réflexion qui a débuté lors du précédent municipale. « Le groupe de travail constitué par Mme Babonneau (...) a donné lieu à des échanges très riches » avec de nombreux partenaires. Nous voterons pour.

- « *Nous ne partageons pas* » la décision de passer la semaine scolaire à 4 jours. Proposer 5 matinées en temps scolaire permettait « *de proposer un maximum de temps scolaires propices à l'apprentissage aux enfants* » et de lutter « *contre l'échec scolaire.* » Mais « *nous notons que l'organisation de la journée du mercredi est cohérente, au regard des échanges qui ont eu lieu avec les parents, les partenaires, et répond bien à la demande des parents.* » (...) « *...proposer une journée différente, éloignée d'une course au sur activisme, est une direction que nous partageons avec vous, avec les services.* »

## **La gestion du personnel :**

La municipalité a voulu imposer de façon brutale une réorganisation du temps de travail, ce qui a été le point de départ du conflit avec le personnel. De plus, elle a présenté une délibération pour instaurer un service minimum en cas de grève.

Cela consiste à définir les services qui doivent continuer à fonctionner, même en cas de grève, et le mode de désignation des agents qui devront l'assurer (y compris par tirage au sort).

Alain Lizé : « *Cette délibération intervient après de nombreuses semaines de discussion. L'idée du service minimum a été rejetée par deux fois par le comité technique (paritaire). Malgré cela, vous avez décidé de passer en force et de proposer ce service minimum qui constitue une première en France. Aucune collectivité n'avait jusque-là imaginé remettre en cause le droit de grève de cette sorte.* ». Il ajoute « *...nous déplorons la qualité de votre dialogue avec les agents de la ville. L'épisode de la négociation sur l'organisation du temps de travail a été désastreux et l'image donnée pour notre commune n'est pas bonne.* ». « *Il y a un véritable phénomène de souffrance au travail et de démotivation et un manque de reconnaissance de leurs fonctions. Cela s'explique sans doute par un problème de comportement à leur égard. Mais cela s'explique aussi par des tensions dues à un manque de personnel qui empêche au service public de fonctionner correctement* »

Henri Samoyeau : Les 35 heures/semaine devaient créer des emplois. Mais les restrictions budgétaires et l'élargissement des plages d'ouverture au public compliquent la gestion. Le compromis qui avait été trouvé depuis au moins 15 ans, consistait à accorder 5 jours de congés supplémentaires. « *Vous souhaitez supprimer ce "compromis" de la fonction publique, en remplaçant 5 jours de congés par 30 € mensuels, le compte n'y est pas, et ce n'est pas sérieux...* ». De plus, « *en ne remplaçant pas les contractuels, en ne remplaçant pas certains congés, vous contraignez les titulaires à faire plus, pour garder la même qualité [de service].* »

« *dans les années 1975 [il y avait] "les cercles qualités".* », « *A l'inverse ici, la qualité n'est pas reconnue; par exemple, les dossiers d'avancement sont examinés au compte-goutte, sacrifiés sans doute, sur l'autel de la masse salariale.*

*Ne considérer les femmes et les hommes que sous l'angle de leur valeur monétaire a des limites. Ce mépris prend, aujourd'hui, d'autres formes : on entend "intimidations", "coups de gueule" et "harcèlements".*

*Il n'est pas certain que vous puissiez gagner la bataille de la "fameuse masse salariale".*

*Mais d'ores et déjà vous avez réussi, à mettre dans la rue la quasi-totalité des municipaux : du jamais vu à SteLuce ! Sachez que ce rassemblement a permis (...) de créer des liens et d'unifier les personnels. C'est une autre réussite non prévisible, bravo Monsieur le Maire !* »

## **Divers :**

Création d'un micro crédit social, en lien avec le Crédit Municipal. Les tarifs municipaux vont augmenter en moyenne de 1,2% à partir de septembre. Versement au CIFAM d'une subvention de 500€ pour son projet d'extension. Après expérimentation, la possibilité de télétravail (1 jour/semaine) pour le personnel est pérennisée. Jardins familiaux : l'attribution des 29 parcelles à la Minais va se faire par tirage au sort.